

## MOTIONS DE LA CNARELA ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 OCTOBRE 2021 Besançon

*La CNARELA, réunie en Assemblée Générale le 26 octobre 2021, a voté les six motions suivantes :*

### **Motion 1 : enseignement facultatif « Français et culture antique »**

Les options facultatives de Langues et Cultures de l'Antiquité, latin et grec ancien, sont toujours suivies aujourd'hui par plus de 500 000 élèves au collège et au lycée. Elles ne sont pas des options rares et n'entendent pas le devenir, malgré les attaques récurrentes dont elles font l'objet. Les réformes du collège et du lycée ont en particulier réduit leurs horaires d'enseignement et les facilités d'accès pour tous les élèves.

Une nouvelle option facultative de « Français et culture antique » a été créée à la hâte (pour masquer la situation catastrophique que connaissent les LCA au collège et au lycée actuellement) sans que les personnels en soient informés à temps pour pouvoir s'en emparer avec le sérieux que cela mériterait. Les programmes publiés en mars disent combien cette ouverture s'est faite à marche forcée. Les IA-IPR ont incité les chefs d'établissement, qui avaient déjà épuisé leur dotation de fonctionnement pour la rentrée 2021, à faire des efforts au mois de juin ; les services des professeurs ont été alourdis ; les élèves et les familles sont à peine prévenus de l'ouverture de l'enseignement facultatif. Il fallait essayer de montrer, à la rentrée, que cette option était ouverte dans bien plus d'établissements que prévu pour sauver la face du ministère.

Or, cette option, non financée, n'aura qu'une existence éphémère. La CNARELA explique, audience après audience, que les horaires des options de latin et de grec doivent être fléchés, que les textes doivent être modifiés pour protéger ces enseignements au maximum. Mais après cinq années sans changement de ministre, les problèmes restent les mêmes et s'aggravent parfois. Avant de créer de nouveaux enseignements facultatifs, il faut pérenniser ceux qui existent. N'est-il pas invraisemblable qu'après avoir été sensibilisés à la culture antique, les élèves ne puissent pas y accéder parce que les options de latin et de grec ne seront pas ouvertes dans leur établissement ?

La CNARELA appelle le ministre à agir réellement, maintenant. S'il veut reconnaître et surtout faire reconnaître la place que les langues anciennes doivent avoir dans la scolarité secondaire, il doit prendre des engagements sérieux avec des textes indiscutables pour ne pas rester, comme certains de ses prédécesseurs, une caricature de l'inaction.

Motion votée à l'unanimité

### **Motion 2 : collège**

La CNARELA demande instamment la réécriture de l'arrêté du 16 juin 2017, qui maintient une situation voulue par la précédente ministre : diminution de l'horaire de latin au collège, le faisant passer de 8h à 5h, et marginalisation de l'enseignement du grec ancien. Le ministre actuel a affiché sa volonté de revenir sur cette réforme mortifère, mais il l'a fait de façon bien trop partielle, en laissant aux chefs d'établissement le pouvoir de faire ce qu'ils voulaient. En effet, ces derniers pervertissent le sens de l'expression « dans la limite de 7h », malgré les remarques de plusieurs recteurs, dont le message ne semble pas être entendu. Les horaires ne sont pas rétablis et les 2h que le ministre souhaitait réintroduire n'existent que dans peu d'établissements.

La CNARELA demande de réécrire correctement cet arrêté, en précisant le nom des options « LCA-latin » et « LCA-grec », au lieu de les mêler sous l'appellation « LCA » qui noie les deux langues anciennes dans un regroupement qui a des conséquences fâcheuses sur les horaires et les possibilités d'ouverture d'options.

Sans horaires fléchés, le latin et le grec ne pourront bientôt plus avoir de place dans les dotations, écrasés par l'utilisation de la marge pour des heures de dédoublements en sciences expérimentales, dans les autres options et dans les autres disciplines.

Enfin, la CNARELA demande au ministre que les élèves qui suivent les deux langues anciennes puissent faire valoir les points de bonus dans les deux langues au Diplôme National du Brevet. Cela ne coûterait absolument rien au ministère mais permettrait de reconnaître l'engagement des élèves qui augmentent leur temps de présence au collège. Peut-être le ministère est-il incapable d'appliquer les principes de bienveillance qu'il recommande pourtant à l'envi dans ses formations aux enseignants.

Motion votée à l'unanimité

### **Motion 3 : options au lycée**

La CNARELA s'inquiète de certaines préconisations faites dans le rapport de l'IGESR publié en juin 2021, en particulier la mise en place d'un enseignement « hybride », déjà testé il y a plusieurs années et dont les résultats n'ont pas été concluants (préconisations n° 8, 9 et 13). Il est d'ailleurs testé parfois encore aujourd'hui dans le cadre de l'enseignement de spécialité LLCA alors même qu'un professeur sur place peut assurer les cours. Cette préconisation apparaît comme saugrenue dans une période de crise sanitaire où l'enseignement à distance a montré toutes ses limites.

La CNARELA dénonce par ailleurs les conséquences néfastes de la réforme sur les options au lycée. Les chiffres des effectifs évoqués dans le rapport parlent d'eux-mêmes. La chute est très importante dans presque toutes les options. Celles de LCA rencontrent de nouvelles difficultés à cause des options de Terminale qui sont presque « obligatoires » en mathématiques. La CNARELA demande de toute urgence au ministre de transformer ses paroles en actes afin de redonner réellement toute leur place au latin et au grec dans l'enseignement secondaire.

Motion votée à l'unanimité

### **Motion 4 : coefficients au baccalauréat**

La CNARELA dénonce le mépris récurrent du ministère pour les élèves et les professeurs, dont témoignent les changements incessants qui touchent le lycée depuis la mise en place d'une réforme qui doit se réformer elle-même, session après session, tant elle a été mal pensée.

Les élèves de la session 2022 devaient bénéficier du coefficient 3 au bac pour les options de latin et de grec, en plus des points de contrôle continu (coefficient 10), sur l'ensemble du cycle terminal. Mais les changements récents, précisés en octobre 2021, annoncent que la moyenne de terminale sera prise en compte à hauteur d'un coefficient 2, sans bonus, et que les résultats de première entreront dans le contrôle continu (coefficient 5).

La CNARELA dénonce vivement ce changement qui est malhonnête vis-à-vis des élèves qui se sont engagés dans ces options. La CNARELA rappelle que les LCA ont toujours bénéficié d'un régime particulier, différent des autres options, pour que les élèves soient encore plus encouragés à les poursuivre. Quand on sait combien les horaires officiels des LCA sont peu souvent appliqués (contrairement aux horaires de langue vivante), le bonus dont bénéficiaient les élèves était une reconnaissance normale. Aujourd'hui, avec cette modification, un nouveau coup vient d'être porté à nos disciplines, alors que le ministre veut donner l'image d'un homme politique engagé pour les langues anciennes.

Motion votée à l'unanimité

### **Motion 5 : horaires fléchés au collège et au lycée**

La CNARELA s'interroge sur la préconisation n° 11 du rapport de l'IGESR sur les options dans la mesure où elle demande la même chose depuis des années au ministère. Faut-il un rapport de personnels déconnectés du terrain pour qu'un terme soit mis à des années de pratiques délétères qui ne permettent pas un développement harmonieux des options pour tous les élèves, sur l'ensemble du territoire ?

Les déserts d'options, qui existent déjà, vont s'étendre avec la réforme du lycée, puisque celle-ci met encore plus qu'avant les options en concurrence, en particulier avec l'instauration des options de terminale.

Le problème étant le même au collège, la CNARELA demande que les options soient fléchées dans les DHG. Tout établissement (collège ou lycée), qui propose une option de latin et/ou de grec doit obtenir les horaires fléchés qui lui permettent de financer l'ouverture et le maintien des groupes. La CNARELA demande donc aussi qu'appartienne au passé le temps des interminables tractations lors des discussions sur la DHG, le chantage des directions, l'absence de reconnaissance des disciplines ainsi que tout ce qui sape le moral des professeurs comme celui des élèves et nuit au lien de confiance qui devrait primer au sein de l'Éducation nationale. Il n'est pas possible d'éduquer sans moyens adaptés.

Motion votée à l'unanimité

## **Motion 6 : CAPES**

La CNARELA n'a eu de cesse d'alerter le ministère sur la nouvelle épreuve du CAPES de Lettres classiques dite « épreuve écrite disciplinaire appliquée » qui doit être revue de toute urgence. La volonté du ministère est-elle d'enterrer définitivement ce CAPES qui, comme nombre d'autres CAPES, n'attire plus de candidats, faute de valorisation du métier ?

La CNARELA dénonce une épreuve mal conçue, qui ne sera pas préparée dans le cursus universitaire suivi par les étudiants et dont les deux questions, redondantes, ne permettent aucune réflexion pertinente sur les points de grammaire abordés.

La CNARELA dénonce aussi la présence de personnels administratifs relevant du Ministère de l'Éducation nationale dans le jury de la seconde épreuve orale (« épreuve d'entretien »), d'autant plus que le fort coefficient dévolu à cette épreuve (un coefficient égal aux coefficients réunis de la dissertation et des deux versions de langues anciennes) réduit la part disciplinaire du concours.

Motion votée à l'unanimité